

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant**la réponse à la question du 3 octobre 2019 de Madame la Conseillère communale  
Pascale Fischer concernant le préau du Collège des Rives*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**1. Rappel de la question**

Lors de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2019, Madame la Conseillère communale Pascale Fischer a relevé que, s'il était prématuré de se pencher sur les mesures concrètes qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'un plan-climat, on pouvait néanmoins s'interroger devant l'aménagement du préau du Collège des Rives.

En effet, elle relève que l'aménagement de la cour, tel qu'elle a pu s'en faire une idée récemment, ne correspond pas aux premières idées qui viennent quand on s'intéresse au dérèglement climatique, à savoir la végétalisation des surfaces minéralisées, l'arborisation, la perméabilisation des sols urbains, une teinte claire des revêtements ou la création de points d'eau.

Afin de pouvoir donner des réponses précises aux interrogations de Madame la Conseillère communale Pascale Fischer, la Municipalité a souhaité y répondre par écrit, au moyen de la présente communication.

**2. Politique des services en relation avec le dérèglement climatique**

Suite à la séance du Conseil communal du 2 mai 2019 et au renvoi de la motion Benoist Guillard & consorts « Urgence climatique : il ne reste plus beaucoup de temps » à l'examen d'une commission, la Municipalité a fourni à ladite commission une synthèse de la politique des dicastères en matière de diminution des gaz à effet de serre et d'adaptation au réchauffement climatique, en date du 20 septembre 2019.

La question de Mme Fischer porte principalement sur des actions relevant de la compétence des Services de l'urbanisme (URB) et des travaux & environnement (STE), qui ont d'ores et déjà intégré les mesures susmentionnées dans leurs politiques de service.

En effet, le STE a certifié plusieurs de ses filières ISO 14001, attestant une gestion durable et régissant des systèmes de management environnemental. De ce fait, le service favorise une gestion durable des espaces verts, une biodiversité riche et une végétalisation dense afin de diminuer les milieux fortement minéralisés et de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur. Le STE travaille également sur la mise en place d'un plan directeur nature permettant de fixer une stratégie environnementale avec des objectifs et des fiches de mesures concrètes.

S'agissant de l'urbanisme, URB intègre la question de l'urgence climatique dans ses axes de travail, que ce soit en termes de conception des quartiers futurs ou d'amélioration du tissu bâti existant.

URB est attentif à minimiser les sources d'émissions de CO<sub>2</sub> (**mitigation**) en promouvant des quartiers denses limitant l'étalement urbain, tout en favorisant des espaces publics de qualité avec forte présence de la nature en milieu urbain.

Le service veille également à concevoir des aménagements permettant de faire face au réchauffement climatique (**adaptation**) de la manière suivante :

- Maximiser la présence d'espaces verts et la plantation d'arbres pour limiter les îlots de chaleur urbains ;
- Favoriser l'accès aux rives du lac et aux canaux, espaces naturellement rafraîchis par la présence de l'eau ;
- Utiliser les vents pour la ventilation naturelle et briser l'accélération des vents lors des intempéries par des choix de formes urbaines et d'implantation ;
- Limiter la perte de sols naturels et favoriser l'utilisation de revêtements de sols perméables permettant l'infiltration directe dans les sols des eaux de pluie ;
- Préserver la végétation existante et les arbres remarquables.

La question climatique et les éléments ci-dessus ont été pris en compte dans les différentes planifications en cours : Plan directeur communal, Plan général d'affectation, plans d'affectation, réseau d'espaces publics majeurs reliant la ville au lac, réseaux d'espaces publics de proximité dans les quartiers existants.

### 3. Etat de la situation au Collège des Rives

S'agissant plus précisément du préau du Collège des Rives, le concept du paysagiste était de renforcer les lignes d'arbres existantes de l'Avenue de l'Hippodrome et de la Rue de l'Arsenal. Le projet prévoyait de compléter l'arborisation existante avec des érables. Le budget comprenait des arbres d'une hauteur de 3 à 4 mètres (4 à 5 ans), alors que les visuels présentaient des arbres d'environ 15 ans (hauteur des façades du collège).

Concernant le préau, le règlement sur les constructions scolaires actuellement en vigueur impose une surface de 5m<sup>2</sup> par élève, soit 3'500 m<sup>2</sup> pour le Collège des Rives (700x5m<sup>2</sup>). Cette surface est ombragée à 25% (850 m<sup>2</sup>) grâce à la ligne d'arbres située le long de l'Avenue de l'Hippodrome et aux différents couverts.

Durant le chantier, il s'est avéré nécessaire de procéder au remplacement des arbres situés le long de la rue de l'Arsenal. L'installation de chantier nécessaire à ces travaux était toutefois incompatible avec l'avancement du chantier du collège. Ces aménagements ont donc dû être reportés après la rentrée scolaire. A l'heure actuelle, ces aménagements se présentent ainsi :



Av. de l'Hippodrome direction Marive



Rue de l'Arsenal direction Marive



Rue de l'Arsenal direction Patinoire



Vue d'ensemble Av. de l'Hippodrome



Vue d'ensemble préau

Les aménagements extérieurs du collège viennent d'être terminés (rue de l'Arsenal), de sorte qu'il faudra vraisemblablement attendre encore 2 à 3 ans avant de pouvoir apprécier réellement l'arborisation du site. Néanmoins la Municipalité, par l'intermédiaire du Service des bâtiments, prendra en compte les remarques des utilisateurs concernant l'ombrage nécessaire au confort des élèves et autres utilisateurs. Le cas échéant, elle procédera à un complément d'arborisation.

#### 4. Conclusions

La Municipalité considère que les mesures prises, tant sur la base des politiques de services que dans le cas concret de l'aménagement du Collège des Rives, vont dans le sens des préoccupations en relation avec le dérèglement climatique. Celles-ci nécessitent cependant un peu de temps avant d'être pleinement opérationnelles.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher

Annexe : Question du 3 octobre 2019 de Madame la Conseillère communale Pascale Fischer

**Question à la Municipalité - 5 septembre 2019**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Le 2 mai dernier, nous avons voté l'Urgence climatique en soutenant la résolution déposée par Julien Wicki et Consorts. Je suis consciente qu'une commission ad hoc se penchera un jour sur les mesures concrètes qui pourraient être mises en œuvre par la Municipalité dans le cadre d'un plan-climat mais, en attendant, je me suis quand même interrogée devant la cour-préau du Collège des Rives.

Les premières idées qui viennent, et les plus simples à mettre en œuvre, quand (ou si) on s'intéresse au dérèglement climatique, aux îlots de chaleur, aux risques d'inondation, c'est de

1. Réduire les surfaces minéralisées en végétalisant
2. Arborer
3. Rendre perméables les sols urbains
4. Teinter en clair les revêtements et
5. Créer des points d'eau.

Et ceci : (photo jointe)

Serait-ce là juste une occasion manquée de démontrer un intérêt face à ces questions climatiques ? Je n'ose le croire et je vous remercie de bien vouloir m'aider à comprendre comment il a été possible de ne pas mettre en œuvre sur ce bâtiment flambant neuf, et nonobstant fort réussi, ces principes fondamentaux.

Pascale Fischer  
Parti socialiste